

Le transport adapté dans les Pyrénées-Orientales



Le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP)



Le transport à la demande (TAD) mis en place par le Conseil Général (CG66)



La Compagnie de transport Perpignan Méditerranée (CTPM)



Où et quand ?

Le GIHP effectue des transports sur toute l'**agglomération perpignanaise*** du lundi au dimanche hors jours fériés aux horaires souhaités par la personne entre 7h et 20h et en nocturne les mardis, jeudis et vendredis jusqu'à minuit.

* Communes de l'agglomération Perpignanaise : Baho, Baixas, Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases de Pène, Cassagnes, Espira de l'Agly, Estagel, Le Barcarès, Le Soler, Llupia, Montner, Opoul, Périllos, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla la Rivière, Pollestres, Ponteilla, Nyls, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint-Félicien d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint Laurent de la Salanque, Saint Nazaire, Sainte Marie la Mer, Saleilles, Tautavel, Torreilles, Toulouges, Villelongue de la Salanque, Villeneuve de la Raho, Villeneuve de la Rivière, Vingrau.

Le TAD du CG66 effectue des transports sur tout le département **comportant un point de départ ou d'arrivée situé en dehors du périmètre de l'agglomération perpignanaise.**

À savoir trois possibilités de trajets :

- Au départ d'une commune située hors agglomération vers une commune située hors agglomération ;
- Au départ d'une commune située hors agglomération vers une commune située dans l'agglomération ;
- Au départ d'une commune située dans l'agglomération vers une commune située hors agglomération.

Service tous les jours de l'année hors 25 décembre et 1^{er} janvier, aux horaires souhaités par la personne entre 6h (première prise) et 20h45 (dernière dépose).

La CTPM propose un service de transport via le **réseau de lignes de bus reliant les communes de l'agglomération perpignanaise**, du lundi au dimanche et jours fériés, aux horaires prévus par la CTPM.

Ses horaires sont regroupés dans le Guide bus CTPM, disponible dans la plupart des points de vente CTPM, en agences commerciales CTPM* et sur les panneaux d'affichage aux arrêts.

* Agence Clémenceau - 27 Boulevard Clémenceau - Perpignan / Agence Centre del Món - Galerie Marchande niveau - 1 Centre del Món - Perpignan

Pour quel public ?

Le service est ouvert aux titulaires d'une carte d'invalidité à 80%, membres de l'association, ayant un handicap permanent :

- Handicap moteur nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant ;
- Handicap visuel donnant droit à la carte d'invalidité « cécité étoile verte » ou canne blanche.

Le service est ouvert aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité de 80%.

Ouvert à tous.

Quel service ?

Le service assure un **transport de porte à porte au tarif de un euro.**

Un **accompagnant** est admis. Son transport sera gratuit si votre carte d'invalidité porte la mention « Tierce personne » ou « besoin d'accompagnant ». Dans le cas contraire, le transport de l'accompagnant sera également facturé au prix de un euro .

Bagages, et animaux de compagnie de taille raisonnable acceptés à bord.

Le service assure un **transport de porte à porte au tarif de un euro.** Le nombre de transport est limité à deux trajets par jour.

Un **accompagnant** est admis. Son transport sera gratuit si votre carte d'invalidité porte la mention « Tierce personne » ou « besoin d'accompagnant ». Dans le cas contraire, le transport de l'accompagnant sera également facturé au prix de un euro.

Un **bagage** est pris en charge par le véhicule. Les **chiens d'assistance** aux personnes handicapées seront accueillis aux côtés de leur maître. Pour les **animaux de compagnie**, ils seront acceptés à bord s'ils sont dans un contenant adapté, type panier de transport.

Le service assure un transport entre les **arrêts des lignes de bus régulières CTPM.**

Les bus des lignes 2, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 16 et 17 sont accessibles sans aide et sans accompagnement pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique ; avec accompagnement pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel. L'accessibilité des arrêts de bus est encore inégale. Vérifier l'accessibilité de chaque arrêt sur www.accessibilite-apf66.org/index.php?page=ctpm

La **gratuité** est accordée aux personnes non imposables, titulaires d'une carte d'invalidité à 80% ou d'une carte d'invalidité mention « cécité totale ou bilatérale ».

Comment réserver ou annuler un transport ?

La **réservation** peut être demandée plusieurs semaines à l'avance et jusqu'à la veille du transport. Il est conseillé d'anticiper au maximum les demandes (deux semaines avant le transport).

Les accompagnants, bagages et animaux doivent être signalés lors de la réservation.

La réservation peut être faite :

- Par téléphone au 04 68 82 61 90. Réservations de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Informations de 7h à 18h

Portable de permanence en cas d'urgence : 06 16 30 22 15

- Par mail à l'adresse suivante : transport@gihp-perpignan.org

- Par fax au 04 68 37 50 29

- Par internet sur le site www.gihp-perpignan.org via votre compte personnel. Les horaires sont consultables sur ce site internet sans opérateur 24h/24 - 7j/7.

Un transport est annulable sans frais jusqu'à l'avant-veille du transport. Les transports annulés la veille ou le jour même du transport seront à la charge de l'utilisateur au tarif prévu. Les **annulations** sur place avec véhicule déplacé sont facturés au tarif de 6 euros.

Les **réservations et annulations** doivent être passées au plus tard la veille du déplacement avant 11h du matin.

Elles se font par téléphone auprès de la centrale de réservation (demander le service gérant le transport des personnes à mobilité réduite) au 04 68 80 80 80, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Les accompagnants, bagages et animaux doivent être signalés lors de la réservation.

Service sans réservation.

En cas de problème technique sur un bus (rampe bloquée...), l'utilisateur peut demander au chauffeur de contacter la CTPM pour connaître l'heure de passage du prochain bus accessible.

Pour faire valoir la gratuité des transports, faire une demande de carte PASSEPORT auprès de votre mairie, annexe mairie ou de votre CCAS.

Informations auprès de la CTPM :

- Par téléphone au 04 68 61 01 13
- Sur le site internet www.ctpmperpignan.com

Quelques exemples...

Jennifer, personne handicapée vivant à Amélie les Bains souhaite se rendre un samedi à Perpignan... Elle devra réserver auprès du TAD du CG66 au plus tard la veille avant 11h du matin. Au plus tôt, elle pourra partir à 6h le matin et rentrer chez elle vers 20h45 au plus tard.

En semaine, Guillaume résidant à Saleilles et Pierre, habitant de Prades, souhaitent se rejoindre à Canet pour une après midi plage. Guillaume réservera son transport auprès du GIHP et Pierre auprès du TAD du CG66. Chacun paiera 1 euro le trajet, soit 2 euros l'aller-retour.